




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-483**

**Séance publique du**

**12 février 2021**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210212- lmc1184846-DE-1-1
Date de signature : 19/02/2021
Date de réception : vendredi 19 février 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE - CONVENTION DE  
REHABILITATION DE L'AGGLOMERATION AIXOISE - ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES  
AUX PROPRIETAIRES PRIVES.**

Le 12 février 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/02/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Madame Joëlle CANUET, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Kayané BIANCO, Madame Amandine JANER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET  
URBANISME

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 FÉVRIER 2021

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE - CONVENTION DE REHABILITATION DE L'AGGLOMERATION AIXOISE - ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIETAIRES PRIVES.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Fonds d'Aide à la Restauration (F.A.R) a été mis en place, en février 1993, dans le cadre du Contrat de Ville.

**L'objectif du dispositif F.A.R est de favoriser:**

- l'offre locative à caractère social : pratique de loyers modérés,
- l'amélioration des conditions résidentielles, des propriétaires occupants, justifiants de faibles revenus,
- la remise aux normes de décence de logements et immeubles dégradés, en situation d'insalubrité ou de péril,
- l'amélioration de la performance énergétique des logements, et la lutte contre la précarité énergétique.

Ces aides allouées par la Ville peuvent venir en complément de celles octroyées par l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.), et visent à accroître le caractère incitatif du dispositif de financement aidé, prévu en matière d'amélioration de l'habitat en direction des propriétaires privés.

La Ville accorde, sous certaines conditions, ces aides à taux modulé selon la nature de l'opération.

## Bilan 1993-2020:

Le Centre-Ville d'Aix-en-Provence ne compte plus d'OPAH mais est inclus dans le PIG (Programme d'Intérêt Général) « Mieux Habiter Mieux Louer ».

La Ville d'Aix-en-Provence a souhaité poursuivre ses subventions en faveur des propriétaires réalisant des travaux dans le cadre du FAR.

### Résultats du F.A.R.

Depuis 1993, 1 135 dossiers ont été déposés pour un montant de crédits F.A.R. de 2 469 116 Euros

En 2017 : 4 Dossiers ont été déposés

En 2018 : 7 Dossiers ont été déposés

En 2019 : aucun dossier

En 2020 : 4 dossiers ont été déposés

### Consommation annuelle des crédits FAR : Dossiers soldés

<b>Consommation des crédits</b>	<b>1993/2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Nombre de dossiers</b>	<b>1039</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1 051</b>
<b>Montant</b>	<b>2 123 468 €</b>	<b>4 684 €</b>	<b>18 950 €</b>	<b>12 745 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 159 847 €</b>

Je vous demande de bien vouloir engager le dossier figurant dans le tableau ci-annexé pour une aide communale à un Propriétaire Occupant éligible ANAH.

Les travaux concernés sont : changement des menuiseries, remplacement d'une chaudière gaz par une chaudière à condensation, la VMC et l'isolation des combles.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** l'attribution de l'aide communale au propriétaire désigné dans le tableau ci-joint en annexe,
- **DIRE** que la dépense correspondante, soit 2 500 €, sera imputée sur la ligne budgétaire 2382 (824 20422 908) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2021-483 - FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE -  
CONVENTION DE REHABILITATION DE L'AGGLOMERATION AIXOISE - ATTRIBUTION  
D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIETAIRES PRIVES.-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

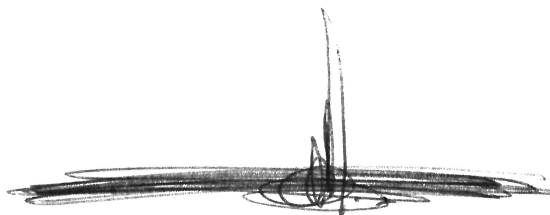
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

## ANNEXE 1

### FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION COMMISSION N° 58

FAR	DEMANDEUR		IMMEUBLE		TRAVAUX			SUBVENTION VILLE	
Réf. dossier	Nom, Prénom, Adresse	Nature de l'occupation		Adresse	Type Travaux	Montant réel	Montant subv.	Taux %	Montant €
<b>2021.01</b>	Mme Nicole GOVERNALE 42 Rue Victor Leydet 13100 AIX EN PROVENCE	PO	R1	42 Rue Victor Leydet	Menuiseries, Chaudière condensation Isolation combles / VMC	31 923 €	25 000 €	10%	2 500 €
<b>TOTAL</b>						<b>31 923 €</b>	<b>25 000 €</b>		<b>2 500 €</b>

PO : Propriétaire Occupant

PB: Propriétaire Bailleur

R1: Propriétaire très social (éligible ANAH)

R2: Propriétaire modeste (non éligible ANAH)

LC: Loyer conventionné

LI : Loyer intermédiaire

RNC: Remise aux normes de confort